Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_023-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 11/02/2026

Date de la convocation
05/02/2026

L' an 2026, le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
06/02/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	15

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIANNAIS Delphine à Mme HAYS Rachel
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam, MM : DUBOT Jean-Marc, LE BRAZIDEC Bertrand

Secrétaire de séance : M. BRUNEL Philippe

Réf : 02-26-023

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA RÉALISATION DU DÉMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Madame Rozenn PEDRONO, Vice-présidente du Syndicat scolaire, rappelle aux membres du Conseil municipal que l'école élémentaire Suzanne Bourquin de Josselin est actuellement en cours de reconstruction.

Du fait de ces travaux :

- L'école élémentaire Suzanne Bourquin est actuellement délocalisée dans les anciens locaux administratifs de l'hôpital, situés 21 rue saint Jacques à Josselin.
- L'accueil périscolaire est actuellement localisé dans la partie maternelle de l'école située 12 rue des Saulniers à Josselin.
- Certains mobiliers ont été stockés dans un local situé à la Grée Saint Laurent. En effet, il n'y avait pas assez de place au niveau de l'école élémentaire provisoire pour disposer l'intégralité du mobilier.

Les travaux de construction de l'école devraient normalement s'achever à la fin du 1er semestre 2026.
Aussi, il sera nécessaire de prévoir un déménagement du mobilier et des fournitures de l'école et de l'accueil périscolaire dans les nouveaux locaux.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_023-DE

Le syndicat scolaire ne dispose pas de tous les moyens nécessaires à la réalisation de ce déménagement et souhaite confier cette mission à ses communes membres, pas le biais de conventions de prestations de services.

Madame PEDRONO précise que la date de fin de travaux prévue mi-juin 2026 présentant encore des incertitudes, il n'est pour l'instant pas possible de fixer avec exactitude les dates de déménagement dans la convention proposée. Aussi, il est proposé de fixer une durée d'intervention de 3 jours maximum par commune entre le mois de juillet et le mois d'octobre 2026 (article 2 de la convention).

Vu la convention de prestation de service jointe en annexe,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention de prestation de service proposée,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les conventions de prestation de service avec les communes membres,
- **Donne tout pouvoir** au Maire, ou à son représentant pour la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON
56 (Morbihan)